

CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

Le 3 février 2020 à 14h00

Institut FEMTO-ST
Bâtiment TEMIS Sciences
15 B, avenue des Montboucons
25000 Besançon

PARTICIPANTS	
NOM	QUALITÉ
Thérèse LEBLOIS	Directrice ED SPIM
EI-Bay BOURENNANE	Directeur Adjoint ED SPIM
Alika ROSSETTI	Secrétaire ED SPIM Besançon
Pierre-Cyrille HEAM	Directeur Adjoint DISC FEMTO-ST
Serge GALLIOU	Représentant TF FEMTO-ST
Valérie FAUVEZ	Représentante ITA FEMTO-ST
Sidi-Mohammed SENOUCI	Directeur DRIVE UB
Christophe CRUZ	Représentant LIB UB
Xavier ROIZARD	Représentant DMA FEMTO-ST
Mathias HECKELE	Représentant international
Franck MARZANI	Directeur IMVIA UB
Reda BELAICHE	Représentant doctorants SPIM (UB)
Patrick MARQUIE	Représentant IMVIA UB
Cécile LANGLADE	Représentante ICB UTBM
Franck DECROOS	Représentant doctorants UTBM
Caroline DELAMARCHE	Secrétaire ED SPIM UTBM
Jessy DELPIERRE	Secrétaire ED SPIM UB
Sébastien EUPHRASIE	Représentant MN2S FEMTO-ST
Robin ROCHE	Représentant ENERGIE FEMTO-ST
Stéphane GALLAND	Représentant CIAD UTBM

Excusés :

Nicolas Andreff : représentant AS2M

Loïc Braun : représentant industriel AR électronique

I. BILAN RENTREE 2019/2020

Moins d'inscriptions qu'en 2018/2019 : il est rappelé que les réinscriptions n'ont pas été requises pour les soutenances entre le 10/11 et le 31/12 contrairement aux années précédentes où elles étaient nécessaires même si le doctorant ne payait pas de frais d'inscription.

Problèmes liés à la ZRR : cela risque d'être un frein pour les inscriptions. Ce dispositif est très contraignant. Il faut vraiment anticiper la demande ZRR car le délai est de 2 mois pour avoir la réponse. Le risque est de perdre de très bons candidats.

Abandons : d'une manière générale, on remarque des abandons tardifs, dont 2 CIFRE. Il faudrait limiter le nombre d'abandons tardifs dans la mesure du possible. Les candidats basés à l'étranger représentent un risque au niveau des abandons. En effet, ces doctorants sont majoritairement salariés et même s'ils ont un justificatif indiquant le % de temps consacré à la thèse, cela n'est pas vérifié par l'ED sur le terrain. Le suivi est moins régulier. Il est recommandé que le doctorant fasse des séjours en France durant la thèse pour 50% du temps. Le DISC recrute beaucoup de doctorants salariés. Il faut peut-être se montrer plus vigilant lors des recrutements et envisager des périodes tests.

Les auditions de 2^{ème} année doivent apporter des éléments décisifs sur la poursuite ou non de la thèse. Si des éléments montrent à l'audition des problèmes, l'ED doit se montrer plus stricte sur la réinscription et sur l'avancement du manuscrit.

Proposition : mettre le dossier d'inscription 5^{ème} et 6^{ème} année en attente, imposer un délai (avril par ex), et si à la date imposée : pas de manuscrit, pas de jury pour une soutenance, pas de date de soutenance, alors le doctorant sera mis en abandon. Ce point sera ajouté au règlement intérieur de l'ED, à valider au prochain conseil.

II. AUDITIONS DES DOCTORANTS DE 2^{ème} ANNEE (COMITE DE SUIVI DE THESE - CST)

Le tableau est revu.

Les auditions doivent être menées avant la mi-avril.

Il est très important de savoir où en est le doctorant au niveau des formations. Le doctorant doit venir avec son PIF.

Un rappel est fait sur l'organisation et le déroulement des auditions et le rôle de chacun. Attention aux délais à respecter, et l'ensemble des collègues encadrants doivent être présentes lors de l'audition de son doctorant.

III. MISES A JOUR BASES DE DONNES ADUM / laboratoires

C'est un point très important pour les indicateurs, pour les calculs du nombre de contrats doctoraux et pour l'évaluation HCERES à moyen terme. Il faut croiser les bases de données des laboratoires et d'ADUM pour que chacune soit à jour car le laboratoire et l'ED n'ont pas les mêmes informations sur leurs personnels.

Actuellement les bases de données ne concordent pas et sont inexploitable. Les personnels doivent mettre à jour aussi bien sur ADUM que sur la base de données laboratoire.

Ces bases de données sont un outil de travail précieux, qui doit être tenu à jour dans chaque laboratoire et à l'ED.

IV. ASSOCIATIONS DE DOCTORANTS

Il est important de savoir identifier associations dédiées aux doctorants et d'augmenter le nombre d'actions faites par ces associations et par des groupes de doctorants.

L'idée : mettre différentes associations en relation afin d'apporter une dynamique.

Candice CHAILLOU (UBFC) a une base de données presque à jour des associations de doctorants.

La direction de l'ED va rencontrer les responsables des associations pour faire le bilan et des projections d'actions à venir.

V. VALIDATION THESES REGION ET ACTIONS CSTI

Un rappel des critères pédagogiques validés par le collège doctoral est fait.

Thèses sèches : S. M. SENOUCCI soulève le fait que les critères sont trop simplistes.

PIA EUR: FEMTO et ICB ne sont pas passés par le même circuit pour les projets et pour les thèses région.

Tout est favorable, mêmes critères validés.

VI. BOURSES EIFFEL

Ce dispositif qui existe depuis plusieurs années et propose diverses prestations au niveau doctorat et master en plus d'une allocation mensuelle.

La procédure UBFC est jointe au compte-rendu ainsi que le document à remplir. Il faut faire passer la demande par UBFC et non par les établissements à partir de l'an prochain.

VII. MA THESE EN 180 SECONDES

Finale régionale le 13 mars à Dijon.

VIII. BUDGET ECOLE DOCTORALE SPIM

L'aide à la mobilité représente le plus gros du budget (conférences, mobilité internationale, écoles thématiques).

Si un doctorant rencontre des difficultés financière, les encadrants doivent faire remonter l'information à l'ED qui va valider ou pas la demande, et envisager une aide exceptionnelle.

Présence de Delphine LEMIERE, gestionnaire financière UBFC pour les ED.

Il est décidé par l'ensemble des membres d'organiser un conseil pour l'attribution des contrats doctoraux établissement car le nombre de contrats alloués pour SPIM n'est pas encore complètement connu. Ce conseil se tiendra le 20 février à 14h00, à l'Institut FEMTO-ST.

IX. QUESTIONS DIVERSES

A ce jour, il manque 2 doctorants UFC et 2 personnes du monde socio-économique, région dans le conseil. Il y aura des élections pour les représentants doctorants UFC.

Le prochain conseil de l'Ecole Doctorale se tiendra le 20 février 2020 à 14h00, à l'Institut FEMTO-ST (15B, avenue des Montboucons – 25000 – BESANCON). Ce conseil aura pour objet de traiter uniquement l'attribution des contrats doctoraux et la mise à jour du règlement intérieur de l'école doctorale pour les inscriptions tardives (point I de cette réunion).

Le prochain conseil plénier se tiendra le 17 avril 2020 à 14h00, à l'Institut FEMTO-ST (15B, avenue des Montboucons – 25000 – BESANCON).